

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé/Reçu le



16140334

ide

30 SEP. 2016

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0439.397.825**

Dénomination

(en entier) : **COMPUPHONE**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue des Volontaires 19 – 1160 Auderghem**

Objet de l'acte : Dépôt Projet de scission partielle

Projet de scission partielle

A ce jour, le 29 septembre 2016, le présent projet de scission partielle est établi dans la perspective de la scission partielle de la SA COMPUPHONE dont le siège social est établi à 1160 Auderghem, Avenue des Volontaires 19, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0439.397.825, RPM Bruxelles, francophone (ci-après la « Société à scinder »), au profit de la SPRL GYAC dont le siège social est établi à 1160 Auderghem, Avenue des Volontaires 19, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0451.391.379, RPM Bruxelles, francophone (ci-après la « Société bénéficiaire »), dans le cadre des articles 673, 677, 728 et suivants du Code des sociétés.

Dans ce contexte, le conseil d'administration de la Société à scinder propose la scission (partielle) de la société par absorption, conformément aux articles 673, 677, 728 et suivants du Code des sociétés, en transférant à une société existante (la Société bénéficiaire), sans cesser d'exister, une partie de son patrimoine actif et passif, moyennant l'attribution aux actionnaires de la Société à scinder de parts de la Société bénéficiaire, proportionnellement à leurs droits dans le capital de la Société à scinder.

Les organes de gestion des sociétés participant à l'opération de scission partielle s'engagent à faire tout ce qui est en leur pouvoir en vue de réaliser ladite scission partielle aux conditions définies ci-après et fixent par la présente le projet de scission qui sera soumis à l'approbation des associés/actionnaires de ces sociétés. Il a été rédigé en commun par l'organe de gestion des deux sociétés.

Pour autant que de besoin, il est rappelé que la présente scission intervient dans le cadre d'une restructuration plus globale de la Société à scinder, qui doit réaliser préalablement à la présente une scission partielle par constitution d'une nouvelle société, en transférant à cette société à constituer l'ensemble des éléments actifs et passifs liés à son activité commerciale opérationnelle. La présente scission partielle se réalisera donc sous condition suspensive de la réalisation de la scission partielle par constitution d'une nouvelle société (ci-après la « Scission 1 »). Après la réalisation des scissions susmentionnées, la Société à scinder procédera en outre à une transformation de sa forme juridique en vue d'adopter la forme de société privée à responsabilité limitée.

La forme, la dénomination, l'objet et le siège social des sociétés participant à la scission

Les sociétés visées par cette opération de scission partielle sont :

•Société à scinder :

COMPUPHONE SA, dont le siège social est établi à 1160 Auderghem, Avenue des Volontaires 19, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0439.397.825 (RPM Bruxelles, francophone) et dont l'objet social est repris ci-dessous.

Objet social :

La société a pour objet au sens le plus large tout ce qui a un rapport direct ou indirect avec le téléphone, l'informatique et l'électronique, y compris la vente, la location, le leasing, la réparation de tout matériel ainsi que le conseil pour toute entreprise se rapportant à cet objet.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/10/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Elle peut, en outre, faire toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut notamment s'intéresser par voie d'apport, de souscription, d'interventions financières ou par tout autre mode, dans toutes sociétés ou entreprises ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement;

Elle peut en un mot, faire toutes opérations commerciales, financières ou industrielles qui directement ou indirectement en tout ou en partie pourraient se rattacher à la réalisation de son objet.

•Société bénéficiaire :

GYAC SPRL, dont le siège social est établi à 1160 Auderghem, Avenue des Volontaires 19, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0451.391.379 (RPM Bruxelles, francophone) et dont l'objet social est repris ci-dessous.

Objet social :

La société a pour objet :

-Toutes opérations qui se rapportent directement ou indirectement à l'administration et la conservation de biens mobiliers et immobiliers, entre autres la location et la conclusion d'autres conventions avec des tiers en rapport avec leur usage et jouissance.

-La négociation lors de la conclusion de prêts et l'octroi de crédit de toutes nature ; l'attribution de tous prêts quelconques et interventions financières.

-La négociation lors de tout placement et investissement et ce aussi bien en biens mobiliers qu'immobiliers, y compris la négociation d'effets bons de caisse, obligations et autres effets.

Le fait de procurer des informations et des conseils pour ces opérations.

Tout ceci, dans le cadre des dispositions légales et administratives concernant toutes ces opérations et aussi bien comme négociant principal que comme commissaire, intermédiaire, concessionnaire, dépositaire, comme entrepreneur principal ou sous-traitant.

- La société peut entre autre, acquérir, faire réparer ou rénover des biens mobiliers et immobiliers, les faire embellir, les faire aménager, les faire construire en vue de leur administration et de leur rendement et en vue de leur location, vente et revente ; la représentation et le leasing concernant des biens immobiliers et ce, aussi bien pour son propre compte que pour le compte de tiers.

-Elle peut aliéner des biens immobiliers en vue de leur réinvestissement et rendement, attribuer aide et secours sous leurs plus diverses formes, à des tiers, par exemple, à d'autres sociétés et/ou petites affaires, à l'intérieur du pays et à l'étranger, et ce sur le plan de l'administration du contrôle, la surveillance, la mise à la disposition de personnes et de matériaux, l'organisation, la comptabilité, l'exercice de mandats d'administrateur, etcetera ...

-Le pouvoir de donner des avis et des aides intellectuelles et administratives, la mise à disposition de et à des tiers, sous quelque forme que ce soit, de matériaux, outillages, instruments, machines, hardware et software l'exécution en rapport avec ce qui précède, de tout projet concret ou non, le service en matière d'organisation et en application de lois les plus diverses, la mise au point de management, l'exercice de la direction d'entreprises et son organisation, ainsi que l'exercice de l'administration à tous les niveaux, aussi bien pour son compte propre que pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers d'entreprises commerciales, industrielles ou autres, existant sous quelque forme que ce soit, et ce sans aucune limitation.

-L'administration de tout bien à valeurs mobiliers, la prise d'intérêt, sous quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés et entreprises, aussi bien dans ce pays qu'à l'étranger.

-Elle peut se porter garante de ces sociétés, ou donner aval, accorder des avances et crédits, fournir des garanties hypothécaires ou autres.

-Le commerce et la location en gros, de tous matériaux de construction possibles et toute matière première, à tout stade d'achèvement, d'accessoires de toutes entreprises de construction industrielle et autre, et de tous appareils et machines pour l'aménagement de tout bâtiment et industrie quelconque.

-La mise à disposition à des tiers de tout mobilier de bureau et installation de bureau.

-L'administration et l'exécution de tout autre service au profit de tiers.

Tout ceci, dans le sens le plus large. En règle générale la société peut accomplir tout acte de nature civile ou commerciale, mobilière ou immobilière, industrielle ou financière, en rapport direct ou indirect, entièrement ou partiellement, avec son objet.

La société peut participer au moyen de souscription, de participation, ou d'acquisition d'actions, dans toute entreprise, société, groupement ou organisation qui poursuivent un but identique ou semblable, ou qui facilitent la réalisation de son but.

Elle peut se porter garante de ces sociétés, ou donner aval, accorder des avances et crédit, fournir des garanties hypothécaires ou autres.

L'objet social de la Société bénéficiaire est suffisamment large pour accueillir les éléments d'actifs et de passifs transférés et poursuivre les activités découlant des éléments transférés dans le cadre de la scission partielle.

Description et répartition précises des éléments du patrimoine actif et passif à transférer à la Société bénéficiaire/rapport d'échange des parts et, le cas échéant, le montant de la soule/répartition aux associés de la société à scinder des parts de la société bénéficiaire, ainsi que le critère sur lequel cette répartition est fondée

1. Description et répartition des éléments à transférer

L'identification des éléments détenus par la Société à scinder et qui sont transférés, suite à la scission partielle, à la Société bénéficiaire sont repris en annexe 1.

A cet égard, la Société à scinder souhaite séparer l'activité 'holding et détention de participations' de son patrimoine immobilier par le biais d'une scission partielle, au travers notamment du transfert, à la Société bénéficiaire, des participations détenues dans:

☐ SEED FACTORY SA, dont le siège social est situé à 1160 Auderghem, Avenue des Volontaires 19, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0462.033.269, RPM Bruxelles, francophone ;

☐ STARS GRAPHICS SA, dont le siège social est situé à 1160 Auderghem, Avenue des Volontaires 19, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0463.337.722, RPM Bruxelles, francophone ; et

☐ GOOD MORNING SCRL, dont le siège social est situé à 1160 Auderghem, Avenue des Volontaires 19, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0444.657.403, RPM Bruxelles, francophone.

Cette scission a notamment pour objectif de structurer les activités immobilières et 'holding/prise de participations' en allégeant cette dernière des contraintes tant financières qu'organisationnelles liées à la gestion d'un patrimoine immobilier.

Une telle scission permettrait d'exploiter pleinement le potentiel de chaque activité (immobilière et holding) de la Société à scinder via un meilleur déploiement de celles-ci. Cela faciliterait en outre la recherche de financement, et permettrait de trouver (i) des financiers immobiliers spécifiques, qui ne sont actuellement pas accessibles à la Société à scinder, (ii) des investisseurs/collaborateurs tiers dans le cadre du développement de la Société bénéficiaire.

Cette scission permettrait également à la Société à scinder d'accueillir à terme des projets de développement immobilier avec des financements spécifiques, ainsi que préparer un planning patrimonial dans lequel les différents éléments du patrimoine sont plus facilement distinguables et par conséquent transmissibles.

Conformément aux articles 80bis, 80 et 78 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés, les différents éléments de l'actif et du passif de la Société à scinder, y compris les différents éléments de ses capitaux propres, les amortissements, réductions de valeur et provisions constitués par elle, ses droits et engagements ainsi que ses produits et ses charges de l'exercice sont transférés dans la comptabilité de la Société bénéficiaire à la valeur pour laquelle ils figuraient dans la comptabilité de la Société à scinder, à la date visée à l'article 728, 5°, du Code des sociétés.

A cet égard, les fonds propres de la Société à scinder se composent comme suit (sur base d'une situation active et passive arrêtée au 30 juin 2016 et en tenant compte de la réalisation de la Scission 1) :

Postes	Fonds propres de la Société à scinder après la Scission 1	Fonds propres à transférer	Fonds propres annulés (art. 78, § 6 de l'AR du 30.01.2001)	Fonds propres acquis par la Société bénéficiaire
100000 CAPITAL SOUSCRIT	100	43.207,24	23.474,30	23.450,83
130000 RESERVE LEGALE	130	4.320,72	2.347,43	2.345,08
132000 RESERVES IMMUNISEES-RESERVES INV	132	29.085,16	15.801,84	15.786,04
132102 Autres réserves immunisées	132	0,00	0,00	0,00
133000 RESERVES DISPONIBLES	133	418.134,57	227.170,65	226.943,48
140000 BENEFICE / PERTE REPORTE(E)	140	1.913.900,72	1.039.813,73	1.038.773,92

En effet, compte tenu du fait que la Société bénéficiaire détient actuellement 99,90% (soit 999 actions sur 1.000 actions) de la Société à scinder, il convient de faire application de l'article 78, § 6 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés qui prévoit que « Si la Société bénéficiaire détenait des actions de la Société à scinder, ces actions sont annulées lors de la scission, et les différents éléments des capitaux propres de la Société à scinder ne sont repris dans les comptes de la Société bénéficiaire qu'à

concurrence de la fraction de ceux-ci correspondant aux actions de la Société à scinder ayant donné lieu à attribution d'actions de la Société bénéficiaire ».

2. Rapport d'échange, et le cas échéant montant de la soulte

Afin de valoriser les activités de chacune des sociétés participant à la scission, et compte tenu du fait que les opérations de restructuration se réalisent intra groupe, et que les sociétés sont in fine détenues par le même actionnaire, nous sommes d'avis qu'il est raisonnable et pertinent de se baser sur la valeur des fonds propres des sociétés participant à la scission comme critère d'évaluation.

Situation avant scission

Société scindée - COMPUPHONE SA						
Situation avant scission - Structure de l'act. -		Nbr d'actions			Montant de l'apport	
		EN %			Evaluation	
GYAC SPRL		999	99,90%		Valorisation de l'apport =actif net	1 308 607,95
Monsieur Michel Salamon		1	0,10%			
					Total	1 308 607,95
TOTAL		1 000	100,00%		Nombre d'actions	1 000
					Valeur par action	1 308,61

Société bénéficiaire - GYAC SPRL						
Situation avant scission - Structure de l'act. -		Nbr d'actions			Situation avant scission	
		EN %			Evaluation	
Monsieur Michel Salamon	1 500	100,00%			Valorisation de la société = actif net réévalué	435 094,77
		0,00%				
TOTAL	1 500	100,00%			Total	435 094,77
					Nombre d'actions	1 500
					Valeur par action	290,06

Le rapport d'échange est donc déterminé sur base du rapport existant entre la valeur d'une part de la Société à scinder calculée en fonction de la valeur des fonds propres transférés dans le cadre de la scission et la valeur d'une part de la Société bénéficiaire calculée sur base de la valeur des fonds propres de cette dernière.

Pour autant que de besoin, il est rappelé que l'article 740, §2 du Code des sociétés prévoit qu' « aucune action ou part d'une société bénéficiaire ne peut être attribuée en échange d'actions ou de parts de la Société à scinder détenues :

1° soit par cette Société bénéficiaire elle-même ou par une personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la société;

2° soit par la Société à scinder elle-même ou par une personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la société ».

Création de nouvelles parts sociales au niveau de la société bénéficiaire

Valeur par action (B)	290,06
-----------------------	--------

Rapport d'échange de la Société absorbée	Poids dans l'actionariat	Montant de l'apport (A)	Actions à émettre théoriquement (A/B)	Valeur	Actions à émettre (valeur arrondie)	actions à détruire	Actions à émettre	Valeur
GYAC SPRL	99,90%	1 307 299,34	4 506,95	1 307 299,34	4 507	4 507	0	1 307 314,75
Monsieur Michel Salamon	0,10%	1 308,61	4,51	1 308,61	5	0	5	1 450,32
TOTAL	99,99%	1 308 607,95	4 511,46	1 308 607,95	4 512	4 507	5	1 308 765,07

Aucune soulte n'est à cet égard attribuée.

3. Répartition et parts émises

Etant donné que les actionnaires de la Société à scinder remplissent les conditions requises pour acquérir la qualité d'associé de la Société bénéficiaire, la société privée à responsabilité limitée GYAC peut participer à cette

scission en tant que Société bénéficiaire ; étant toutefois rappelé que conformément à l'article 740, §2 du Code des sociétés aucune action de la Société bénéficiaire ne peut être attribuée en échange d'actions de la Société à scinder détenues par cette Société bénéficiaire.

Modalités de remise des parts de la Société bénéficiaire

Sans préjudice de l'article 740, § 2 du Code des sociétés susmentionné, les 5 parts de la Société bénéficiaire seront attribuées aux actionnaires de la Société à scinder en rémunération du transfert, proportionnellement à leur participation au sein de la Société à scinder.

Ces parts sont nominatives, et seront inscrites au nom des associés dans le registre des associés de la Société bénéficiaire, ainsi que :

- L'identité des administrateurs de la Société à scinder ;
- Le nombre de parts de la Société bénéficiaire qui est attribué à chacun d'entre eux ;
- La date de la décision de la scission partielle.

Cette inscription sera signée par un gérant de la Société bénéficiaire et par les actionnaires de la Société à scinder ou par leurs mandataires.

Date à partir de laquelle ces parts donnent le droit de participer aux bénéfices ainsi que toute modalité relative à ce droit

Les 5 nouvelles parts de GYAC SPRL, créées à l'occasion de la scission partielle participeront aux résultats de la même manière que les parts existantes et ce à partir du 1er juillet 2016.

Date à partir de laquelle les opérations de la Société à scinder sont considérées, du point de vue comptable, comme accomplies pour le compte de la Société bénéficiaire

Les opérations de COMPUPHONE SA seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société bénéficiaire, la société GYAC SPRL à partir du 1er juillet 2016.

Droits assurés par la Société bénéficiaire aux associés de la Société à scinder qui ont des droits spéciaux ou des titres autres que les parts

Toutes les actions formant le capital de la Société à scinder sont identiques et confèrent les mêmes droits et avantages aux détenteurs de celles-ci, de sorte qu'il n'y a pas lieu de créer dans la Société bénéficiaire des apports, des parts ou parts conférant des droits spéciaux. A l'exception des actions représentant le capital, la Société à scinder n'a émis aucun titre.

Emoluments attribués aux réviseurs d'entreprise ou aux experts-comptables externes chargés de la rédaction du rapport prévu à l'article 731 du Code des sociétés.

Il sera proposé aux associés des sociétés participant à la scission de faire usage de l'article 731, §1 in fine du Code des sociétés, qui permet aux associés de renoncer, à l'unanimité, à la rédaction par un réviseur d'un rapport sur le projet de scission.

Dans ce contexte, il a été demandé à la société Buelens, Mathay & Associates, SC sous force SPRL, dont le siège social est sis Boulevard Lambermont, 430, à 1030 – Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des entreprises sous le numéro 0461.440.381, représentée par Madame Geneviève Buelens, réviseur d'entreprises, réviseur d'entreprises, d'établir le rapport dont question à l'article 602 du Code des sociétés.

Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion des sociétés participant à la scission

Aucun avantage particulier n'est accordé aux membres des organes de gestion des sociétés participant à la scission.

Modification aux statuts suite à la scission partielle

Comme précisé, la Société à scinder procédera à une transformation de sa forme juridique en vue d'adopter la forme d'une société privée à responsabilité limitée. Ses statuts seront adaptés en conséquence.

Disposition fiscales

La présente scission sera réalisée conformément aux dispositions du Code des sociétés et les opérations de scissions partielles constituent des opérations immunisées fiscalement au sens de l'article 211, §1, alinéa 2 du Code des impôts sur les Revenus 1992 (CIR92) et ne seront pas soumises au droit d'enregistrement (art 115bis du Code des droits d'enregistrement).

Enfin, les opérations sont justifiées par d'autres motifs que l'évitement des impôts sur les revenus tel que visé par l'article 183bis du CIR92 et l'évitement des droits d'enregistrements tel que visé par l'article 18, §2 du Code des droits d'enregistrements.

Ainsi fait à Bruxelles, le 29 septembre 2016, en quatre exemplaires originaux, dont deux destinés à être déposés au greffe du tribunal de commerce de Bruxelles.

Les organes de gestion décident de donner tout pouvoir à Monsieur Joachim Colot et/ou Réal Nimpagaritse ou tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy sc SCRL pour accomplir toutes les formalités relatives à la publication du présent projet de scission partielle aux Annexes du Moniteur belge.

Le présent projet sera soumis à l'assemblée générale des associés des sociétés participant à la scission, six semaines au moins après le dépôt au greffe du tribunal de commerce et sa publication aux annexes du moniteur belge, prévu par les dispositions de l'article 728 du Code des sociétés.

Annexe 1 : Description des éléments transférés

Bilan arrêté au 30 juin 2016 de la SA COMPUPHONE

		Avant	Après	Transfert
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	1.414.043,04	1.003.510,94	-410.532,10
I. Frais d'établissement	20	0,00	0,00	0,00
200000 FRAIS DE CONSTITUTION	20	1.016,36	1.016,36	0,00
200900 Amort s/200000	20	-1.016,36	-1.016,36	0,00
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	1.000.233,82	1.000.233,82	0,00
A. Terrains et constructions	22	180.761,64	180.761,64	0,00
220000 TERRAINS	22	78.954,09	78.954,09	0,00
220001 Terrains	22	9.450,00	9.450,00	0,00
221000 Construction Itterbeek PROF=35% tvaded	22	110.535,72	110.535,72	0,00
221009 Amort s/221000	22	-90.300,89	-90.300,89	0,00
221100 Construction Itterbeek PRIVE=65% tvAND	22	205.280,63	205.280,63	0,00
221109 Amort s/221100	22	-133.157,91	-133.157,91	0,00
B. Installations, machines et outillage	23	939,44	939,44	0,00
231000 MACHINES	23	3.757,75	3.757,75	0,00
231009 AMORTISSEMENTS MACHINES	23	-2.818,31	-2.818,31	0,00
C. Mobilier et matériel roulant	24	571,24	571,24	0,00
240040 Matériel Itterbeek PRIVE=65% tvAND	24	2.143,70	2.143,70	0,00
240049 Amort s/240040	24	-2.143,70	-2.143,70	0,00
240050 Matériel Itterbeek PROF=35% tvadDed	24	2.465,11	2.465,11	0,00
240059 Amort s/240050	24	-2.465,11	-2.465,11	0,00
240310 Mobilier	24	6.740,08	6.740,08	0,00
240319 Amort s/240310	24	-6.168,84	-6.168,84	0,00
240320 Matériel	24	1.559,94	1.559,94	0,00
240329 Amort s/240320	24	-1.559,94	-1.559,94	0,00
240330 Mat. / mobilier appart Capitaine Joubert	24	4.324,53	4.324,53	0,00
240339 Amort s/240330	24	-4.324,53	-4.324,53	0,00
E. Autres immobilisations corporelles	26	817.961,50	817.961,50	0,00
260000 Aménag s/20ans Itterbeek PRIVE 65%=tvAND	26	255.511,45	255.511,45	0,00
260009 Amort s/260000	26	-183.764,16	-183.764,16	0,00
260010 Aménag s/20ans Itterbeek PROF 35%=tvadDed	26	135.437,88	135.437,88	0,00
260019 Amort s/260010	26	-118.325,95	-118.325,95	0,00
260100 Aménagements appartements Chasse =tvAND	26	29.720,55	29.720,55	0,00
260109 Amort s/260100	26	-13.912,23	-13.912,23	0,00
260200 Aménag s/10ans Itterbeek PRIVE 65%=tvAND	26	229.011,02	229.011,02	0,00
260209 Amort s/260200	26	-166.550,53	-166.550,53	0,00
260210 Aménag s/10ans Itterbeek PROF 35%=tvadDed	26	124.794,38	124.794,38	0,00
260219 Amort s/260210	26	-89.047,42	-89.047,42	0,00

260300 Aménag s/15ans Itterbeek PRIVE 65%=tvaND	26	107.085,36	107.085,36	0,00
260309 Amort s/260300	26	-106.733,75	-106.733,75	0,00
260310 Aménag s/15ans Itterbeek PROF 35%=tvaDed	26	57.661,25	57.661,25	0,00
260319 Amort s/260310	26	-57.654,33	-57.654,33	0,00
260400 Aménagements bureaux	26	11.207,33	11.207,33	0,00
260409 Amort s/260400	26	-6.987,99	-6.987,99	0,00
260500 Aménagements Rue Capt. Joubert = tvaND	26	4.665,91	4.665,91	0,00
260509 Amort s/260500	26	-3.676,76	-3.676,76	0,00
260600 Aménagements ch de St Job	26	2.501,60	2.501,60	0,00
260609 Amort s/260600	26	-1.876,20	-1.876,20	0,00
261000 Usufruit appart 7 av de la Chasse 21b	26	173.608,65	173.608,65	0,00
261009 Amort s/261000	26	-112.748,65	-112.748,65	0,00
261100 Usufruit appart 8 av de la Chasse 21b	26	173.608,66	173.608,66	0,00
261109 Amort s/261100	26	-112.748,67	-112.748,67	0,00
261200 Usufruit appart clos Lucien Outers	26	257.687,37	257.687,37	0,00
261209 Amort s/261200	26	-150.730,24	-150.730,24	0,00
261220 Aménagements appart clos L Outers	26	12.883,50	12.883,50	0,00
261229 Amort s/ aménagements Outers	26	-5.082,12	-5.082,12	0,00
261300 Usufruit appart Capit. Joubert 30-32 1D	26	163.600,00	163.600,00	0,00
261309 Amort s/261200	26	-79.755,00	-79.755,00	0,00
261310 TVA+ FRAIS s/ usu Cap Joubert 30-32 1D	26	32.608,28	32.608,28	0,00
261319 Amort s/261310	26	-32.608,28	-32.608,28	0,00
261400 Usufruit appart Capit. Joubert 30-32 2D	26	163.600,00	163.600,00	0,00
261409 Amort s/261400	26	-79.755,00	-79.755,00	0,00
261410 TVA+ Frais s/ usu Cap Joubert 30-32 2D	26	32.608,28	32.608,28	0,00
261419 Amort s/261410	26	-32.608,28	-32.608,28	0,00
261500 Usufruit sur résidence City ap34 - Jette	26	142.975,00	142.975,00	0,00
261509 Amort s/261500	26	-60.764,37	-60.764,37	0,00
261510 TVA+ frais acq résid City.ap34 - Jette	26	33.028,79	33.028,79	0,00
261519 Amort s/261510	26	-33.028,79	-33.028,79	0,00
261520 Aménagements appart City ap 34 - Jette	26	5.964,69	5.964,69	0,00
261529 Amort s/261520	26	-4.773,93	-4.773,93	0,00
261600 usufruit s/ résidence City.com appt 23	26	142.975,00	142.975,00	0,00
261609 Amort s/261600	26	-60.764,37	-60.764,37	0,00
261610 TVA +frais acq résid City.com appt 23	26	33.028,78	33.028,78	0,00
261619 Amort s/261610	26	-33.028,78	-33.028,78	0,00
261620 Aménagements appart CITY.COM n°23	26	5.964,70	5.964,70	0,00

261629 Amort s/261620	26	-4.773,93	-4.773,93	0,00
261900 Usufruit appartement ch St Job - Uccle	26	184.000,00	184.000,00	0,00
261909 Amort s/261900	26	-146.077,80	-146.077,80	0,00
261910 Frais acquis usufruit St Job	26	23.000,00	23.000,00	0,00
261919 Amort s/261910	26	-23.000,00	-23.000,00	0,00
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	0,00	0,00	0,00
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28	413.809,22	3.277,12	-410.532,10
280001 PARTICIPATION SEED FACTORY	28	147.136,14	0,00	-147.136,14
280002 PARTICIPATIONS STARS	28	30.366,96	0,00	-30.366,96
280003 Participations GOOD MORNING SCRL	28	233.029,00	0,00	-233.029,00
288001 GARANTIE ELECTRICITE	28	247,89	247,89	0,00
288005 FDS DE ROUL. COPR "CHASSE ROYALE"	28	2.312,79	2.312,79	0,00
288006 Fonds de roulement CITY.COM	28	716,44	716,44	0,00
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	1.990.386,44	981.744,11	-1.008.642,33
VII. Créances à un an au plus	40/41	1.890.744,24	882.101,91	-1.008.642,33
A. Créances commerciales	40	93.984,67	1.450,00	-92.534,67
400000 CLIENTS	40	93.984,67	1.450,00	-92.534,67
B. Autres créances	41	1.796.759,57	880.651,91	-916.107,66
416400 CREDIT DE CAISSE A SEED FACTORY	41	483.952,72	483.952,72	0,00
416500 c.c.NET FACTORY	41	78,28	0,00	-78,28
416600 C/C SALAMON MICHEL	41	396.699,19	396.699,19	0,00
416604 c/c STARS	41	115,06	0,00	-115,06
416610 Avance GYAC SPRL	41	848.338,04	0,00	-848.338,04
416800 PRETS GOOD MORNING	41	67.576,28	0,00	-67.576,28
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53	59.204,92	59.204,92	0,00
510000 ACTIONS & PARTS	50/53	59.204,92	59.204,92	0,00
IX. Valeurs disponibles	54/58	40.437,28	40.437,28	0,00
550201 DEXIA 068-2281191-69 à p d 2009	54/58	40.437,28	40.437,28	0,00
X. Comptes de régularisation	490/1	901,79	901,79	0,00
490000 CHARGES A REPORTER	490/1	24,33	24,33	0,00
491000 PRODUITS ACQUIS	490/1	877,46	877,46	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	3.405.331,27	1.986.156,84	-1.419.174,43
CAPITAUX PROPRES	10/15	2.408.648,42	1.100.040,47	-1.308.607,95
I. Capital (ann. III)	10	43.207,24	19.732,94	-23.474,30
A. Capital souscrit	100	43.207,24	19.732,94	-23.474,30
100000 CAPITAL SOUSCRIT	100	43.207,24	19.732,94	-23.474,30

B. Capital non appelé	101			
II. Primes d'émission	11			
III. Plus-values de réévaluation	12			
IV. Réserves	13	451.540,46	206.220,54	-245.319,92
A. Réserve légale	130	4.320,72	1.973,29	-2.347,43
130000 RESERVE LEGALE	130	4.320,72	1.973,29	-2.347,43
B. Réserves indisponibles	131			
1. Pour actions propres	1310			
2. Autres	1311			
C. Réserves immunisées	132	29.085,16	13.283,32	-15.801,84
132000 RESERVES IMMUNISEES-RESERVES INV	132	29.085,16	13.283,32	-15.801,84
132102 Autres réserves immunisées	132	0,00	0,00	0,00
D. Réserves disponibles	133	418.134,57	190.963,92	-227.170,65
133000 RESERVES DISPONIBLES	133	418.134,57	190.963,92	-227.170,65
V. Bénéfice reporté	140	1.913.900,72	874.086,99	-1.039.813,73
140000 BENEFICE / PERTE REPORTE(E)	140	1.913.900,72	874.086,99	-1.039.813,73
Perte reportée	141			
VI. Subsidés en capital	15			
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16			
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5			
B. Impôts différés	168			
DETTES	17/49	996.682,85	886.116,37	-110.566,48
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17	795.153,01	795.153,01	0,00
A. Dettes financières	170/4	795.153,01	795.153,01	0,00
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3	795.153,01	795.153,01	0,00
173060 Crédit CHASSE 071-17 (330.000) fin01/27	172/3	182.510,07	182.510,07	0,00
173061 Crédit WAVRE 071-34 (239.900) fin02/27	172/3	137.229,95	137.229,95	0,00
173090 Crédit JOUBERT 071-20 (391.456) fin01/28	172/3	243.942,51	243.942,51	0,00
173100 Crédit JETTE 071-57 (348.000) fin01/29	172/3	231.470,48	231.470,48	0,00
2. Autres emprunts	174/0			
B. Dettes commerciales	175			
C. Acomptes reçus sur commandes	176			
D. Autres dettes	178/9			
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	201.529,84	90.963,36	-110.566,48
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	92.075,96	92.075,96	0,00
423015 Crédit CHASSE 071-17 (330.000) fin01/27	42	24.268,95	24.268,95	0,00
423016 Crédit WAVRE 071-34 (239.900) fin02/27	42	17.443,14	17.443,14	0,00

173090 Crédit JOUBERT 071-20 (391.456) fin01/28	172/3	243.942,51	243.942,51	0,00
173100 Crédit JETTE 071-57 (348.000) fin01/29	172/3	231.470,48	231.470,48	0,00
2. Autres emprunts	174/0			
B. Dettes commerciales	175			
C. Acomptes reçus sur commandes	176			
D. Autres dettes	178/9			
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	201.529,84	90.963,36	-110.566,48
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	92.075,96	92.075,96	0,00
423015 Crédit CHASSE 071-17 (330.000) fin01/27	42	24.268,95	24.268,95	0,00
423016 Crédit WAVRE 071-34 (239.900) fin02/27	42	17.443,14	17.443,14	0,00
423019 Crédit JOUBERT 071-20 (391.456) fin01/28	42	27.119,81	27.119,81	0,00
423100 Crédit JETTE 071-57 (348.000) fin01/29	42	23.244,06	23.244,06	0,00
B. Dettes financières	43			
1. Etablissements de crédit	430/8			
2. Autres emprunts	439			
C. Dettes commerciales	44	93.076,73	-16.923,27	-110.000,00
1. Fournisseurs	440/4	93.076,73	-16.923,27	-110.000,00
440000 FOURNISSEURS	440/4	-17.001,98	-17.001,98	0,00
444000 FACTURES A RECEVOIR	440/4	78,71	78,71	0,00
446000 ACOMPTES RECUS	440/4	110.000,00	0,00	-110.000,00
2. Effets à payer	441			
D. Acomptes reçus sur commandes	46			
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	15.810,67	15.810,67	0,00
1. Impôts	450/3	15.810,67	15.810,67	0,00
450000 DETTES FISCALES ESTIMEES	450/3	15.810,67	15.810,67	0,00
2. Rémunérations et charges sociales	454/9			
F. Autres dettes	47/48	566,48	0,00	-566,48
489700 C/C GOOD MORNING	47/48	566,48	0,00	-566,48
TOTAL DU PASSIF	10/49	3.405.331,27	1.986.156,84	-1.419.174,43

Bilan arrêté au 30 juin 2016 de la SPRL GYAC

		Avant	Après	Transfert
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	4.750.000,00	3.853.232,76	-896.767,24
I. Frais d'établissement	20			
II. Immobilisations incorporelles (ann. I, A)	21	0,00	491.134,97	491.134,97
<i>Goodwill de fusion</i>	21	0,00	491.134,97	491.134,97
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	0,00	0,00	0,00
C. Mobilier et matériel roulant	24			
240000 MOBILIER ET MATERIEL	24	883,79	883,79	0,00
240009 AMORTISSEMENTS MAT. ET MOB. BUR.	24	-883,79	-883,79	0,00
241000 MATERIEL ROULANT	24	6.200,00	6.200,00	0,00
241009 Amort sur matériel roulant	24	-6.200,00	-6.200,00	0,00
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28	4.750.000,00	3.362.097,79	-1.387.902,21
280000 PARTICIPATION DANS COMPUPHON SA	28	3.310.232,04	1.511.797,73	-1.798.434,31
280001 PARTICIPATION SEED FACTORY	28	0,00	147.136,14	147.136,14
280002 PARTICIPATIONS STARS	28	0,00	30.366,96	30.366,96
280003 Participations GOOD MORNING SCRL	28	0,00	233.029,00	233.029,00
280004 Participations NEWCO	28	1.439.767,96	1.439.767,96	0,00
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	224.813,90	385.118,19	160.304,29
VII. Créances à un an au plus	40/41	166.160,42	326.464,71	160.304,29
A. Créances commerciales	40	0,00	92.534,67	92.534,67
400000 CLIENTS	40	0,00	92.534,67	92.534,67
B. Autres créances	41	166.160,42	233.930,04	67.769,62
416001 CC M. Salamon	41	166.160,42	166.160,42	0,00
416500 c.c. NET FACTORY	41	0,00	78,28	78,28
416604 c/c STARS	41	0,00	115,06	115,06
416800 PRETS GOOD MORNING	41	0,00	67.576,28	67.576,28
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53			
IX. Valeurs disponibles	54/58	58.653,48	58.653,48	0,00
550010 Dexia 068-2507821-10	54/58	58.653,48	58.653,48	0,00
X. Comptes de régularisation	490/1	2.280,29	2.280,29	0,00
490000 CHARGES A REPORTER	490/1	2.280,29	2.280,29	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	4.977.094,19	4.240.631,24	-736.462,95
CAPITAUX PROPRES	10/15	435.094,77	436.403,38	1.308,61
I. Capital (ann. III)	10	37.184,03	37.207,50	23,47
A. Capital souscrit	100	37.184,03	37.207,50	23,47
100000 CAPITAL SOUSCRIT	100	37.184,03	37.207,50	23,47

B. Capital non appelé	101			
II. Primes d'émission	11			
III. Plus-values de réévaluation	12			
IV. Réserves	13	42.718,40	42.963,72	245,32
A. Réserve légale	130	3.718,40	3.720,75	2,35
130000 RESERVE LEGALE	130	3.718,40	3.720,75	2,35
B. Réserves indisponibles	131			
1. Pour actions propres	1310			
2. Autres	1311			
C. Réserves immunisées	132	0,00	15,80	15,80
132000 RESERVES IMMUNISEES-RESERVES INV	132	0,00	15,80	15,80
D. Réserves disponibles	133	39.000,00	39.227,17	227,17
133000 RESERVES DISPONIBLES	133	39.000,00	39.227,17	227,17
V. Bénéfice reporté	140	355.192,34	356.232,15	1.039,81
140000 BENEFICE REPORTE (OU PERTE)	140	355.192,34	356.232,15	1.039,81
Perte reportée	141			
VI. Subsidés en capital	15			
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	3.661.248,10	3.661.248,10	0,00
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5	3.661.248,10	3.661.248,10	0,00
163000 PROV. rent viagère Mr et Mme SALAMON	160/5	3.661.248,10	3.661.248,10	0,00
B. Impôts différés	168			
DETTES	17/49	880.751,32	142.979,76	-737.771,56
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17			
A. Dettes financières	170/4			
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3			
2. Autres emprunts	174/0			
B. Dettes commerciales	175			
C. Acomptes reçus sur commandes	176			
D. Autres dettes	178/9			
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	880.751,32	142.979,76	-737.771,56
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42			
B. Dettes financières	43			
1. Etablissements de crédit	430/8			
2. Autres emprunts	439			
C. Dettes commerciales	44	9.998,04	119.998,04	110.000,00
1. Fournisseurs	440/4	9.998,04	119.998,04	110.000,00
440000 FOURNISSEURS	440/4	-1.693,40	-1.693,40	0,00
444000 FACT. A RECEVOIR	440/4	11.691,44	11.691,44	0,00
446000 ACOMPTES RECUS	440/4	0,00	110.000,00	110.000,00
2. Effets à payer	441			
D. Acomptes reçus sur commandes	46			
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	22.415,24	22.415,24	0,00
1. Impôts	450/3	22.415,24	22.415,24	0,00
450000 DETTES FISCALES ESTIMEES	450/3	16.194,76	16.194,76	0,00
451900 COMPTE COURANT TVA A PAYER	450/3	6.220,48	6.220,48	0,00
2. Rémunérations et charges sociales	454/9			
F. Autres dettes	47/48	848.338,04	566,48	-848.338,04
489003 PRET COMPUPHONE SA	47/48	848.338,04	0,00	-848.338,04
489700 C/C GOOD MORNING	47/48	0,00	566,48	566,48
X. Comptes de régularisation	492/3			
TOTAL DU PASSIF	10/49	4.977.094,19	4.240.631,24	-736.462,95

Réal Nimpagaritse
Mandataire